



# 10<sup>ème</sup> Slalom des Cahottes

## Le 30 juin 2019

### REGLEMENT PARTICULIER

**CLUB : Ecurie Baudouin Visétoise**  
**N° D'ENTREPRISE : 0408.265.179**

#### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de course	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG456
Directeur de course adjoint	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° LG415
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° LG630
Secrétaire du meeting	: MINGELS Elisabeth	Lic. ASAF N° LG
Relations concurrents	: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° LG409

#### **OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE**

Commission Sportive	Président de Collège : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
	Adjoint : OLIJNYK Georges	Lic. ASAF N° LG427
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS Jean-Christophe	Lic. ASAF N° LG467
	Adjoint : LEMMENS Alain	Lic. ASAF N° LG461
	: DAELS Dider	Lic. ASAF N° NA944
	Stagiaire : LUX André	Lic. ASAF N° LG453
	Secrétaire : PETIT Madisson	Lic. ASAF N° LG463
Observateur ASAF	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
Equipe médicale : Belgian Recue		
Ambulance(s) : INS Moreau		Nombre : 1

### CHAPITRE 1<sup>er</sup> - GÉNÉRALITÉS

#### **Art. 1. - Définition**

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise  
Dénomination : Slalom des Cahotte Date : 30 juin 2019  
Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle
- b) Slalom comptant pour les championnats : Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège et CSAP Hainaut

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour "Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF"

c) Permanences avant (jusqu'au 29 juin 2019) et après l'épreuve :

FRANKENNE Jennifer 137, rue de Liège - 4041 VOTTEM Tél : 0474/406818

FRANKENNE Jacques 20, rue sous les vignes - 4000 LIEGE Tél : 0484/151455

Pendant l'épreuve : Au chapiteau situé sur le parking en face de chez Isopro, rue des Semailles 3 à Flémalle Tél : 0484/151455

d) Timing

8h30 : début des vérifications administratives

8h45 : début des vérifications techniques

9h00 : début de la reconnaissance pédestre

9h30 : fin des inscriptions

10h00 : fin des vérifications administratives

10h15 : fin des vérifications techniques

11h00 : fin de la reconnaissance pédestre

11h15 : affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING

11h30 : PREMIER DEPART

## Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes majeurs, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

## Art. 3. - Participation

### Passagers :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est SUPPRIMEE.

a. La demande d'engagement, la fiche des "Vérifications" ainsi que le formulaire "photocopies des licences" dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour Le27 juin 2019 soit chez Frankenne Jennifer 137, rue de Liège 4041 VOTTEM ou [jenniferfrankenne@hotmail.fr](mailto:jenniferfrankenne@hotmail.fr)

**\*\*Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d'engagement sera majoré de 10 € L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de 250 €.**

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 9h30

b. **Les frais d'inscription** s'élèvent à :

**55€** si paiement préalable sur le compte (Division 1 et Membre EBV : **45€**)

**60 €** si paiement le jour de l'épreuve, (Divisions 1 et Membre EBV : **50€**),

**70€** si inscription et paiement le jour de l'épreuve (Division 1 et Membre EBV : **60€**)

Numéros non compris (**3 €**).

c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera sur le compte BE34 0680 3551 8090 au nom EBV avec la communication suivante : SL Cahottes + NOM Prénom ou le jour de l'épreuve.

d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

e. **Licences annuelles** : Les licences annuelles pourront être obtenues, uniquement, auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

- En Division 1, la licence annuelle L (30 €) de l'ASAF sera suffisante. L'obtention de cette

- licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante) ;
- En Division **2 et 3**, la licence **C** (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical délivré par le médecin de famille/dépositaire du dossier médical ou par un médecin agréé par le RACB Sport. Un examen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus ;
  - \* Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** (85 €) ou une supérieure, encore (95 €), s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maxima de garanties d'assurances plus élevés.
  - En Division **4**, la licence doit être du niveau **A4** (VAS ou ASAF), au minimum.

**Titres de Participation journalière** : Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter (**sauf** pour le TP-L) par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, lequel y indiquera les éventuels examens complémentaires souhaités par lui).

Prix des TP : TP-L \*= 10 € - TP C\*= 15 € - TP- B, TP A4= 50 €

\*Comme pour les licences annuelles, les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP - **B** (50 €), ces TP présentant des maxima de garanties d'assurances plus élevés.

## CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

### **Art. 4. - Vérifications Administratives**

- a. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 30' à 10h00** au chapiteau sur le parking en face de chez Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.

### **Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents**

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h15.

## CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### **Art. 6. - Parcours**

- a. Situation : Rue des Semailles à Flémalle
- b. Longueur : 1300 mètres
- c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- d. Nombre de boucles par manche : 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9 à 11h00
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de **50 km/h**. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

### **Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve**

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

### **Art. 8. - Challenge Sigma**(voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

**Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).**

**Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.**

**L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.**

**Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du "Challenge Sigma".**

#### **Art. 9. - Affichage - Classements**

- a. **Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : Au chapiteau sur le parking en face de chez Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle.**
- b. **Les classements suivants seront établis :**
  - **Classement général (Divisions 1 2 3)**
  - **Classement général (Division 4)**
  - **Classements par classe (1 à 9)**
  - **Classement du "Challenge Sigma" (si nombre de manches organisées suffisant)**
  - **Classement inter écuries**
  - **Classement « première dame »**

### **CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE**

#### **Art. 10. - Proclamation des résultats**

- a. **La proclamation des résultats aura lieu à .. 20h ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche au chapiteau sur le parking en face d'Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle**
- b. **Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et aux trois premières dames.**
- c. **Des trophées seront remis aux 3 premiers classés du "Challenge Sigma" éventuel**

### **CHAPITRE 5 - APPROBATIONS**

#### **Art. 11. - Divers**

**En cas de litige, le texte français fera foi.**

**Règlement approuvé le 08/05/2019 par Nicole SCHULJENKO (CSAP Liège)**

**Règlement approuvé le 09/05/2019 par Pierre VANDERLIN (ASAF).**

**Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise****Epreuve : Slalom des Cahottes****Date : 30 juin 2019****N°**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 28 juin 2019 à

**Jennifer Frankenne Rue de Liège, 137 4041 VOTTEM****@ : jenniferfrankenne@hotmail.fr****\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /19 Paiement reçu le : / /19 Div. : Cla : Ordre de réception :

**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme  
..... / « ..... » .....  
 

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

  **Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

**VEHICULE :** Marque : Type :

TURBO : OUI / NON Cylindrée : cc

Numéro attribué à la voiture :

DIVISION	CLASSE	Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 10 (*)
		Lic. C min. pour copiloter en :	Classes : 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 (*)
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 3 et Access (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1er Pilote	Nom du 2ème Pilote	Nom du 3ème Pilote	Nom du 4ème Pilote

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !** J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be) Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... (Faire précéder la signature de la mention  
« Lu et approuvé »)

Epreuve : Slalom des Cahottes

N°

Date : 30 juin 2019

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES*

Signature du pilote

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
.....		/		.....								
« ..... »												
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
	cc	OUI / NON		

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur		
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
Publicités sur vitres	Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :	
Ornement extérieur		
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

--	--	--